

Financement, stratégies de coopération multilatérale horizontale et suivi

Nous, les chefs d'État et de gouvernement, constatant l'importance capitale de l'éducation comme base du développement, convenons, conformément à nos processus législatifs respectifs, d'encourager l'affectation des ressources nécessaires aux systèmes d'enseignement en vue d'atteindre des niveaux plus élevés d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficacité dans les processus éducatifs, l'accent étant mis sur l'utilisation optimale des ressources et sur une plus grande participation des autres intervenants sociaux.

Nous réaffirmons également notre engagement à promouvoir la coopération horizontale et multilatérale dans le domaine de l'éducation. À cette fin :

- Nous demandons à l'Organisation des États américains (OEA) et prions la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale, ainsi que les autres organismes nationaux et multilatéraux de coopération technique et financière à l'oeuvre dans l'hémisphère, d'apporter leur appui, dans leurs domaines d'action respectifs, aux programmes et initiatives qui sont en accord avec les buts, les objectifs et les actions proposés dans le présent chapitre du Plan d'action. À cette fin, nous engageons la BID à collaborer avec les pays membres afin d'accroître substantiellement la part des nouveaux prêts consacrée à l'enseignement primaire et secondaire au cours des trois prochaines années, en faisant plus que doubler les sommes des trois dernières années. Nous prions aussi la BID d'établir un fonds régional spécial pour l'éducation dans l'hémisphère, et ce en puisant dans ses ressources existantes. Ce fonds servirait à appuyer les efforts visant à relever les normes et le rendement en matière d'enseignement dans l'ensemble de la région.
- Nous demandons à l'OEA et prions la BID, la Banque mondiale et la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CÉPALC), entre autres institutions, d'utiliser les mécanismes dont elles disposent pour développer et renforcer la coopération régionale dans des domaines tels que l'éducation à distance, en faisant appel notamment à la technologie des satellites, aux stages et aux programmes d'échanges, au développement et à l'emploi de la technologie de l'information pour l'enseignement, à l'actualisation des statistiques en matière d'éducation, et à l'évaluation de la qualité, tout en s'efforçant de faire en sorte que cette coopération réponde aux besoins spécifiques de chaque pays. Nous reconnaissons le rôle et l'intérêt dans ces efforts des organisations internationales spécialisées, notamment l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). De même, nous sommes conscients des apports du secteur privé, des fondations philanthropiques et des organisations non gouvernementales compétentes.
- Nous demandons à l'OEA d'encourager, de formuler et de faciliter, au moyen de réunions ministérielles et d'autres mécanismes mis en place par les États membres dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégral (CIDI), la collaboration et l'action commune dans l'hémisphère et, à cette fin, de convoquer, de concert avec les pays coordonnateurs, les forums de consultation technique des pays de l'hémisphère afin